

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 21 mars 2024

Présents à la séance : 87

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Maison du Parc, à BEUVRY, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 21 mars 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), VIVIEN Michel (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), BLANQUIN Alain (Auchel), PLOEGER Lars (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), DEKEYSER Fernand (Béthune), JEVTOVIC Zoran (Béthune), PHILIS Josette (Béthune), SOLHEID Hervé (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), DELESTREZ Patrick (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), CAPELLE Virginie (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), WACH Patricia (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), BAUDET Tommy (Beuvry), GIBON Monique (Beuvry), NASPINSKI Annie (Beuvry), DELBARRE Guillaume (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DUBRULLE Jean-Paul (Essars), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), POIRE Laurent (Gonnehem), ROUSSEL Philippe (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), CLEROT Catherine (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), SAUVAGE Martine (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-

Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), FAVIER Simon (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), LECOMTE Maurice (Hesdigneul-lez-Béthune), DELANNOY Alain (Lapugny), VEREECQUE Anne-Marie (Lapugny), DAILLES Alain (Lapugny), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), DUCLERMORTIER José (Marles-les-Mines), SWITALSKI Jacques (Noeux-les-Mines), NOREL Francis (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), BACLET Charline (Noeux-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), RABEHI Dimitri (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), TRANAIN Dorise (Sains-en-Gohelle), FOMBELLE Rémi (Sains-en-Gohelle), DUCLOY Nadine (Servins), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), DEBAILLEUL Philippe (Vaudricourt), DUFLOS Jacky (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), BASSOM Françoise (Verquigneul), TASSEZ Thierry (Verquin), DELAHAYE Joël (Verquin), CODRON Jean-Luc (Verquin), GROUX Jean-Marc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BERTOUX Maryse donne pouvoir à CORDONNIER Francis, PERRIN Patrick donne pouvoir à BERROYER Béatrice, BRIGE Corentin donne pouvoir à BARRE Bertrand, SCALONE Jean-Pascal donne pouvoir à JEVTOVIC Zoran, BEIGNIER Ingrid donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, MULLET Rosemonde donne pouvoir à ALTIER Nathalie, DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, WYNNE Pierre donne pouvoir à DEBAILLEUL Philippe, CARLUS Annie donne pouvoir à RABEHI Dimitri

Etaient Absents Excusés :

GOUILLART Pascale, HOLVOET Marie-Pierre, DUCROCQ Marie-Rose, DOUVRY Jean-Marie, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, SCAILLIEREZ Philippe, PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain, CARON Annick, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, GOZET-KONIECZNY Annette, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, JASKULSKI Christine, BLONDEL Dominique, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, CARPENTIER Arnaud, HERNU Stéphane, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, MEYFROIDT Sylvie, FLORCZYK Patrice BOY Serge, PETIT Daniel, BLASZCZYK Laure, CHOCHOI Mélinda, HARFAUX HAELEWYN Catherine, MASSARD Pascal, HAPIETTE Jean, CZECH Christelle

Madame Caroline SZCZEPANIAK, délégué(e) de la commune de Marles-les-Mines, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2024_017

Comité Syndical du 27 mars 2024

Code service : 540

**Ae,Be,By,Cs,Ds,Ees,Es,Ft,Fl,Fs,Gm,Gy,Hs,
Le,Ly,Lm,Nx,Om,Ss,Vt,Ve,VI,Vn**

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE - TARIFS HORAIRES - EXERCICE 2024

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 29 décembre 2017 entre le SAAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois et le Département du Pas-de-Calais ;

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 29 janvier 2024 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale ;

Vu la circulaire CNAV portant revalorisation des montants des paramètres financiers des prestations d'action sociale ;

Considérant la nécessité pour l'équilibre budgétaire du service de déterminer la valeur des prestations fournies ;

- Pour les usagers ne bénéficiant d'aucun accord de prise en charge, le tarif horaire sera celui accordé par le Conseil départemental,
- Pour les usagers disposant d'une aide par un autre organisme financeur que la CARSAT et la CPAM, un ticket modérateur à hauteur de la différence entre le tarif du Conseil départemental et le tarif CNAV sera appliqué,

Après avis favorable de la commission Solidarité - Santé du 12 mars 2024 et de la commission Administration générale planification et finances du 20 mars 2024,

Monsieur le Président invite le Comité syndical à appliquer, pour les usagers concernés :

- Dès le 1^{er} janvier 2024, le tarif autorisé selon l'arrêté du Conseil départemental soit 25 € de l'heure en semaine, le dimanche et les jours fériés.

- Dès le 1^{er} janvier 2024, le tarif CNAV soit 26,30 € de l'heure en semaine et 29,50 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés, applicable aux conditions indiquées dans la circulaire.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme

